Session ordinaire 2017-2018

RM/JCS P.V. DEVDU 28

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 15 janvier et des réunions des 3 mai et 9 mai 2018
2. Présentation du concept de mobilité MODU 2.0
3. Divers

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Marco Schank, M. Serge Wilmes

M. Claude Lamberty, remplaçant M. Gilles Baum

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Christophe Reuter, M. Yan Steil, Mme Félicie Weycker, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Gilles Baum

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 15 janvier et des réunions des 3 mai et 9 mai 2018

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. Présentation du concept de mobilité MODU 2.0

Monsieur le Ministre présente le concept de mobilité durable Modu 2.0, en soulignant que, si les principes fondamentaux de la stratégie MoDu de 2012, à savoir la multimodalité et le renforcement des transports en commun et de la mobilité douce, y restent de vigueur, Modu 2.0 met en évidence les progrès faits depuis 2012, fournit des chiffres actuels, fixe des objectifs pour l'horizon 2025, intègre les progrès technologiques récents, assure la cohérence avec de nouvelles stratégies internationales et nationales, étoffe la stratégie d'une boîte à outils de la mobilité et s'adresse aux quatre acteurs de la mobilité que sont les citoyens, les communes, les employeurs et l'État. Le document est organisé en cinq parties :

- Les chiffres de la mobilité tels qu'ils ressortent de l'enquête « Luxmobil » de 2017, de divers sondages récents sur la mobilité et de l'étude en cours sur les coûts et les bénéfices dans le secteur des transports terrestres au Grand-Duché.
- Les objectifs à l'horizon 2025 en matière de parts modales, de taux d'occupation des véhicules aux heures de pointe et de qualité de service des transports en commun.
- Une boîte à outils de la mobilité qui détaille une cinquantaine de mesures concrètes que les quatre acteurs de la mobilité peuvent mettre en œuvre.
- Un résumé des principaux projets dans le domaine des transports terrestres qui ont été réalisés depuis 2012 ou qui sont en cours de réalisation ou de planification.
- L'illustration de la méthode de planification par laquelle le Grand-Duché peut passer d'une logique de rattrapage à une logique d'anticipation en élaborant, pour l'horizon 2035, un concept de mobilité durable qui est cohérent avec les scénarios de croissance et les moyens financiers du pays.

Pour les détails exhaustifs de cette présentation, il est renvoyé au document annexé, ainsi qu'à la brochure distribuée séance tenante[1]. Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- Lors du débat de consultation sur la mobilité, qui a eu lieu le 19 avril dernier à la Chambre, les Députés ont avancé de nombreuses pistes de réflexion, qui sont résumées en page 8 de la brochure, mais n'ont cependant pas apporté d'idée novatrice.

- Un représentant du groupe parlementaire CSV déplore que les projets décrits dans la stratégie Modu 2.0 n'incluent pas d'amélioration notable concernant la N7 et se bornent à prévoir des mesures de sécurisation ponctuelles, ainsi que certains contournements (pour les détails, voir page 88 de la brochure). Il plaide pour une mise à 2 x 2 voies de cet axe routier du nord du pays. Suite à une question d'un autre intervenant, Monsieur le Ministre précise que la stratégie MoDu de 2012 ne prévoyait quant à elle pas non plus de mise à 2 x 2 voies de la N7.

- Afin de mettre en œuvre et d'optimiser la collaboration entre les acteurs de la mobilité que sont les citoyens, les communes, les employeurs et l'État, il s'agira, outre les quatre soirées d'information qui seront organisées à travers le pays dans les prochaines semaines, de mobiliser et sensibiliser lesdits acteurs. De l'avis de Monsieur le Ministre, cette mobilisation est une condition *sine qua non* de la réussite de cette stratégie, la seule amélioration des infrastructures n'étant pas suffisante.

- Sans pour autant penser que le prix ne joue aucun rôle, Monsieur le Ministre donne à considérer que la gratuité n'est pas le facteur le plus important qui incitera les usagers à emprunter davantage les transports en commun. Il estime que, plus que le prix, ce sont l'offre et la qualité de cette offre qui jouent un rôle primordial en la matière.

[1] Cette documentation peut être consultée par le biais du lien suivant : http://www.developpement-durable-infrastructures.public.lu/fr/grands-dossiers/modu2/galeries/BrochureFR-Modu2.pdf

- En ce qui concerne la réorganisation du réseau RGTR, il est primordial de repenser ledit réseau afin d'optimiser la connectivité entre les différentes régions du pays et d'améliorer l'attractivité du transport par bus. À noter que le schéma de la page 69 représente uniquement les lignes principales et n'a pas vocation à être exhaustif.

- La page 73 de la brochure illustre les P&R existants et projetés à l'horizon 2025. Un membre de la Commission insiste sur l'importance de construire ce genre d'infrastructures également au-delà de nos frontières.

- La méthodologie décrite dans le chapitre 5 de la brochure (pages 95 et suivantes) a pour objectif de mettre en place une planification stratégique de mobilité à l'horizon 2035. Cet outil a été utilisé pour la première fois pour le projet de corridor de transport entre Esch-sur-Alzette et Luxembourg-ville et a vocation à être utilisé pour d'autres projets. Il sera présenté en détail aux membres de la Commission lors de la réunion du 5 juillet prochain.

- Suite à une question relative à des projets routiers concrets dans la capitale (Boulevard de Merl, Boulevard de Cessange), Monsieur le Ministre détaille succinctement leur état d'avancement en évoquant certains problèmes dus à des emprises. Il précise dans ce contexte que le concept Modu 2.0 est complémentaire au projet de Plan sectoriel « Transports » déposé par le Gouvernement en date du 27 avril 2018.

- Afin de favoriser la mobilité douce et plus particulièrement de donner leur place aux cyclistes, la cellule compétente du Ministère du Développement durable et des Infrastructures établira à court terme un site Internet ainsi qu'une brochure qui aideront les administrations communales à définir des infrastructures sûres et qualitatives.

- Un membre de la Commission réitère son souhait d'obtenir de plus amples informations sur les différentes causes des retards de trains.

3. Divers

Par courriel adressé au secrétariat de la Commission, le Mouvement écologique a souhaité recevoir une copie des réponses au questionnaire, envoyé en date du 7 mars 2018, relatif au débat sur l'aménagement du territoire qui a eu lieu le 18 avril 2018 à la Chambre des Députés. Étant donné qu'il s'agit en l'occurrence de prises de position de différents acteurs des secteurs public et privé qui n'ont jusqu'ici pas été publiées sous quelque forme que ce soit par la Chambre des Députés, les membres de la Commission du Développement durable conviennent de demander au Bureau de la Chambre des Députés de trancher la question quant à une éventuelle diffusion desdites prises de position.

Comme déjà annoncé, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a lancé en mars 2018 un processus de participation citoyenne à la refonte du Programme Directeur d'Aménagement du Territoire (PDAT) de 2003. Sur base du travail de laboratoires régionaux, ce processus aboutira en juillet prochain en un « marathon national » lors duquel les recommandations des habitants et des frontaliers en termes de développement du pays seront agrégées. Les membres de la Commission du Développement durable sont invités à prendre part à cette réunion, qui aura lieu le 7 juillet 2018 au Cercle Cité à Luxembourg, et à confirmer leur participation auprès du cabinet de Monsieur le Ministre.

Par courrier du 8 mai 2018 relatif au débat d'orientation sur le rapport d'activité annuel de l'Ombudsman, la Commission du Développement durable a été invitée à communiquer une prise de position au sujet du rapport d'activité et des recommandations éventuelles la

concernant à la Commission des Pétitions. Les membres de la Commission examinent ledit rapport d'activité et constatent avec satisfaction que l'unique dossier relevant de leur domaine de compétence, à savoir une affaire de retrait administratif d'un permis de conduire, a été traité de manière exemplaire par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures.

La réunion initialement prévue le 14 juin 2018 à 9h00 aura lieu le 11 juin à 10h30.

Luxembourg, le 1er juin 2018

La Secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente,
Josée Lorsché

Présentation du 29 mai 2018

Mobilitéit zesummen erreechen

Modu 2.0

Stratégie pour une mobilité durable

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

4 acteurs de la mobilité

Mobilitéit
zesummen erreechen

les citoyens

les employeurs

les communes

l'État

Les chiffres de la mobilité

Mobilitéit
zesummen erreechen

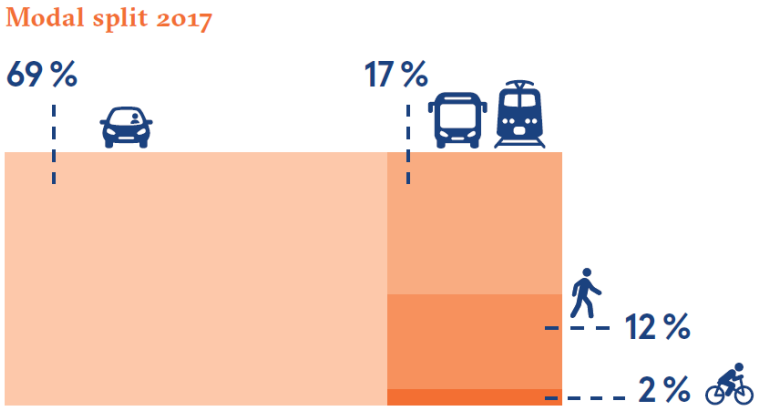

(Luxmobil, 2017, tous types de trajets confondus)

- **Taux d'occupation** des voitures privées pour les trajets domicile-travail: 1,2 personnes par voiture.

  -> 250 000 sièges automobiles vides entrent chaque matin dans l'agglomération de la capitale.

- **Coût de la mobilité** terrestre de personnes (conférence de presse du 5 juillet 2018) : 4,2 milliards d'euros par an dont 31% subsidiés par la collectivité, tous modes confondus.

Voir le **chapitre 1** de Modu 2.0 pour plus de chiffres.

Les objectifs pour 2025

Mobilitéit
zesummen erreechen

- **Objectif stratégique pour 2025:** *Réduire la congestion aux heures de pointe tout en transportant 20 % de personnes de plus qu'en 2017*.

- **4 objectifs chiffrés spécifiques avec des actions réalisables.** (Slides suivants)

- **Autres objectifs** en relation avec les transports: « Vision zéro », transport pour tous, qualité de l'air, décarbonisation, aménagement du territoire, Troisième Révolution Industrielle.

Voir le **chapitre 2** de Modu 2.0 pour plus de précisions concernant les objectifs.

Les objectifs pour 2025

Mobilitéit
zesummen erreechen

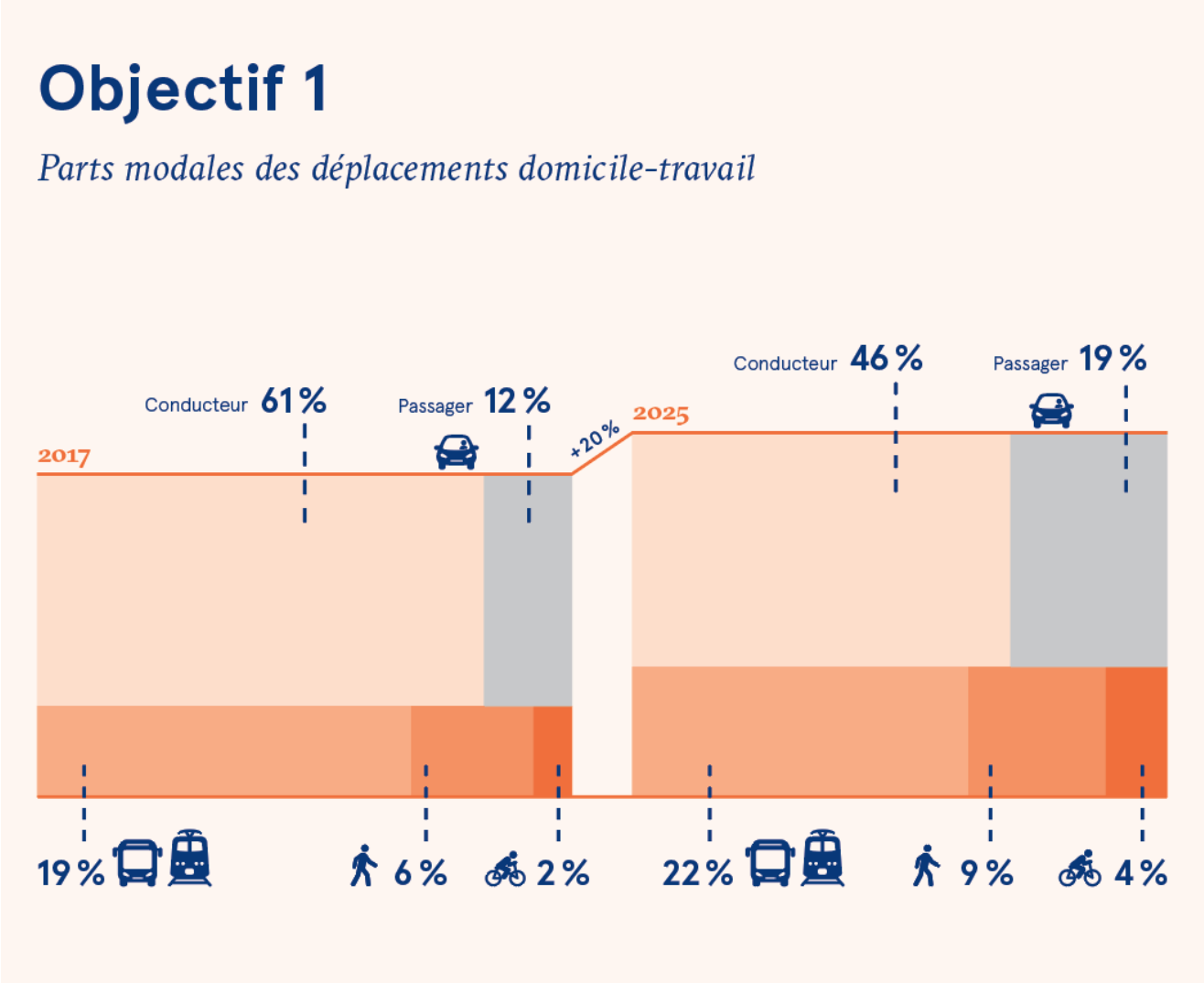

Sans croissance, les mêmes efforts mèneraient à des parts modales en 2025 de 26 % pour les transports en commun, de 42 % pour les conducteurs de voiture, de 17 % pour les passagers de voiture, de 5 % pour le vélo et de 10 % pour la marche a pied.

Les objectifs pour 2025

Mobilitéit
zesummen erreechen

Objectif 2

Augmenter le taux d'occupation moyen pour les déplacements domicile-travail à au moins deux personnes dans chaque deuxième voiture.

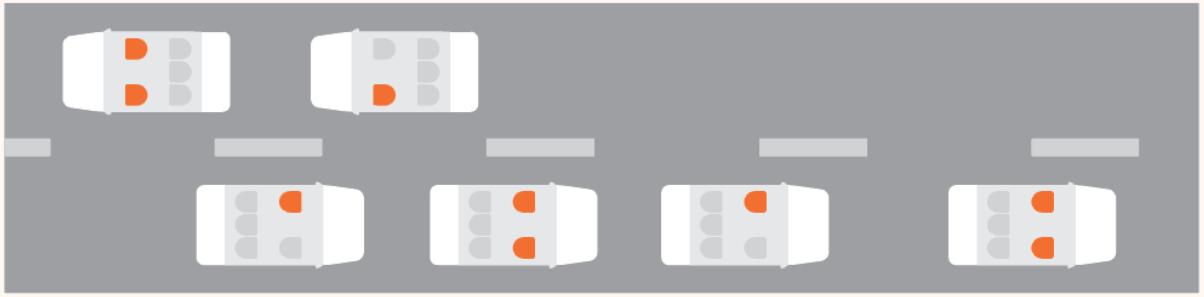

En 2025, les 65% des déplacements domicile-travail effectués en voiture profiteront de routes moins congestionnées dès que le taux d'occupation moyen de ces voitures dépassera 1,4.

Les objectifs pour 2025

Mobilitéit
zesummen erreechen

Objectif 3

Parts modales des déplacements domicile-école

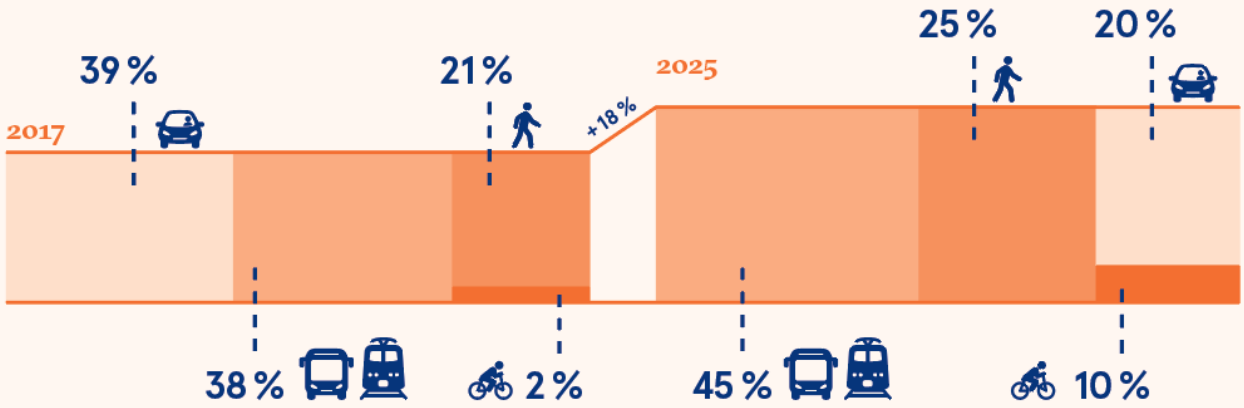

En Suisse, ces parts modales sont de 55 % pour la marche à pied, de 24 % pour les transports en commun, de 10 % pour la voiture ou la motocyclette, de 8 % pour le vélo et de 3 % pour les autres moyens de déplacement.

Les objectifs pour 2025

Mobilitéit
zesummen erreechen

Objectif 4

Rendre les transports en commun plus attractifs.

1/100 *Supprimer moins de 1 train sur 100 (1 sur 40 en 2017).*

Réduire de 25 % la part des trains accusant un retard de 6 minutes ou plus (par rapport à 2017). **25%**

Express *Atteindre des temps de trajet inférieurs à ceux de la voiture pour les lignes de bus express aux heures de pointe entre le premier arrêt et le terminus.*

La boîte à outils de la mobilité

Mobilitéit
zesummen erreechen

- Une cinquantaine de mesures que les 4 acteurs de la mobilité peuvent mettre en oeuvre pour améliorer la situation à court et à moyen terme.
- Chacun des 4 acteurs de la mobilité peut facilement identifier les ”outils de la mobilité” qui le concernent par une couleur définie.

Les **employeurs et les établissements d'éducation** sont les destinations à l'heure de pointe matinale et les origines des déplacements lors de la période de pointe du soir.

L'Etat fixe le cadre légal. Il oriente l'évolution de la mobilité par l'aménagement du territoire, par le choix des investissements dans les infrastructures de transport et par l'offre des transports en commun.

Le **citoyen** est libre d'un certain nombre de choix et peut périodiquement remettre en question ses habitudes.

Les **communes** déterminent **l'espace public** dans lequel leurs résidents se sentent invités à choisir un moyen de transport plutôt qu'un autre.

La boîte à outils de la mobilité

Mobilitéit
zesummen erreechen

Les outils de la mobilité sont regroupés par sujet:

- Aménagement du territoire
- Urbanisme et circulation
- Rendre la ville aux piétons
- Donner leur place aux cyclistes
- Gérer l'heure de pointe
- La voiture comme moyen de transport
- Gérer le stationnement
- La multimodalité agréable
- Mobility-as-a-Service
- Les transports en commun
- Les incitations financières
- Un transport routier plus propre

Voir le **chapitre 3** de Modu 2.0 pour les outils de la mobilité.

Les projets en cours

Mobilitéit
zesummen erreechen

30 pages de projets en cours de réalisation ou de planification:

- Aménagement du territoire
- Mobilités actives
- Réorganisation du réseau RGTR
- Tram et les pôles d'échange
- Projets ferroviaires
- Park and ride (P&R)
- Covoiturage et l´autopartage
- Projets routiers
- Déplacements a la carte
- Carburants alternatifs
- Nouvelles technologies

exemples:

- Rénovation de 17 gares
- +43% de places assises
- 9 trains/heure Thionville-Luxembourg etc.

- Voie de covoiturage sur A3
- Couloir bus Gonderange - Luxexpo
- Sécurisation et fluidification N7 etc.

Voir le **chapitre 4** de Modu 2.0 pour les explications et les illustrations.

L'horizon 2035

Mobilitéit
zesummen erreechen

- Comment passer d'une logique de rattrapage à une logique d'anticipation? Elaborer un système multimodal cohérent pour l'ensemble du territoire à partir de projections de la demande à l'horizon 2035.

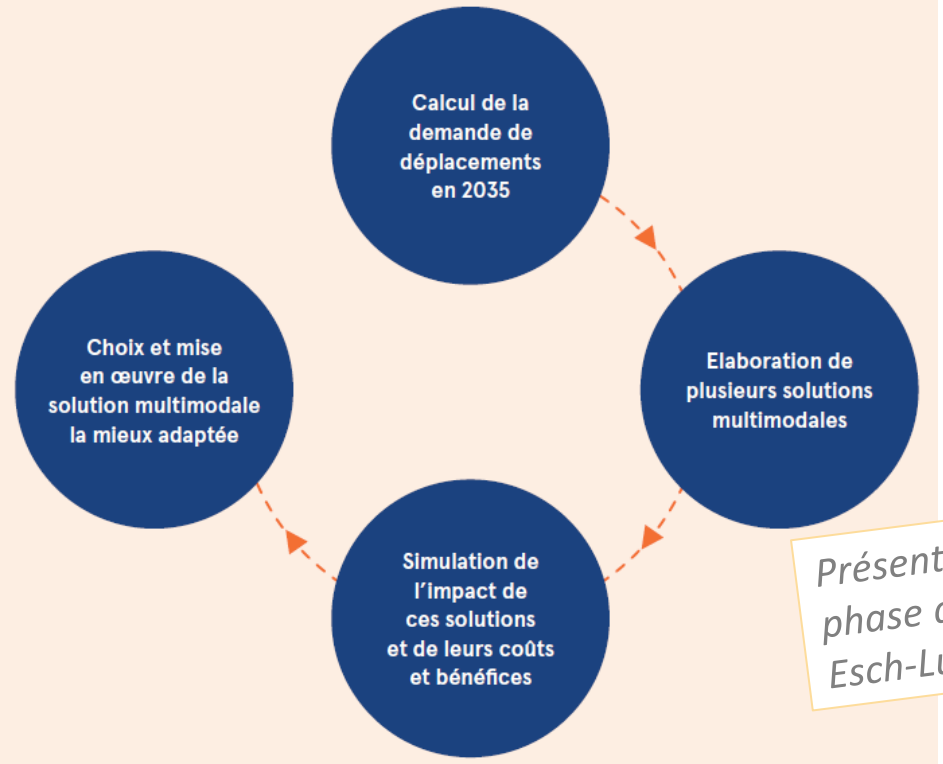

Présentation de la première phase de l'étude sur le corridor Esch-Luxembourg le 14 juin.

- Les alternatives? - Suivre les embouteillages avec des chantiers ou recréer les problèmes actuels à une échelle plus grande.

L’horizon 2035

Mobilitéit
zesummen erreechen

- Exemple: évolution possible du réseau de tramway.

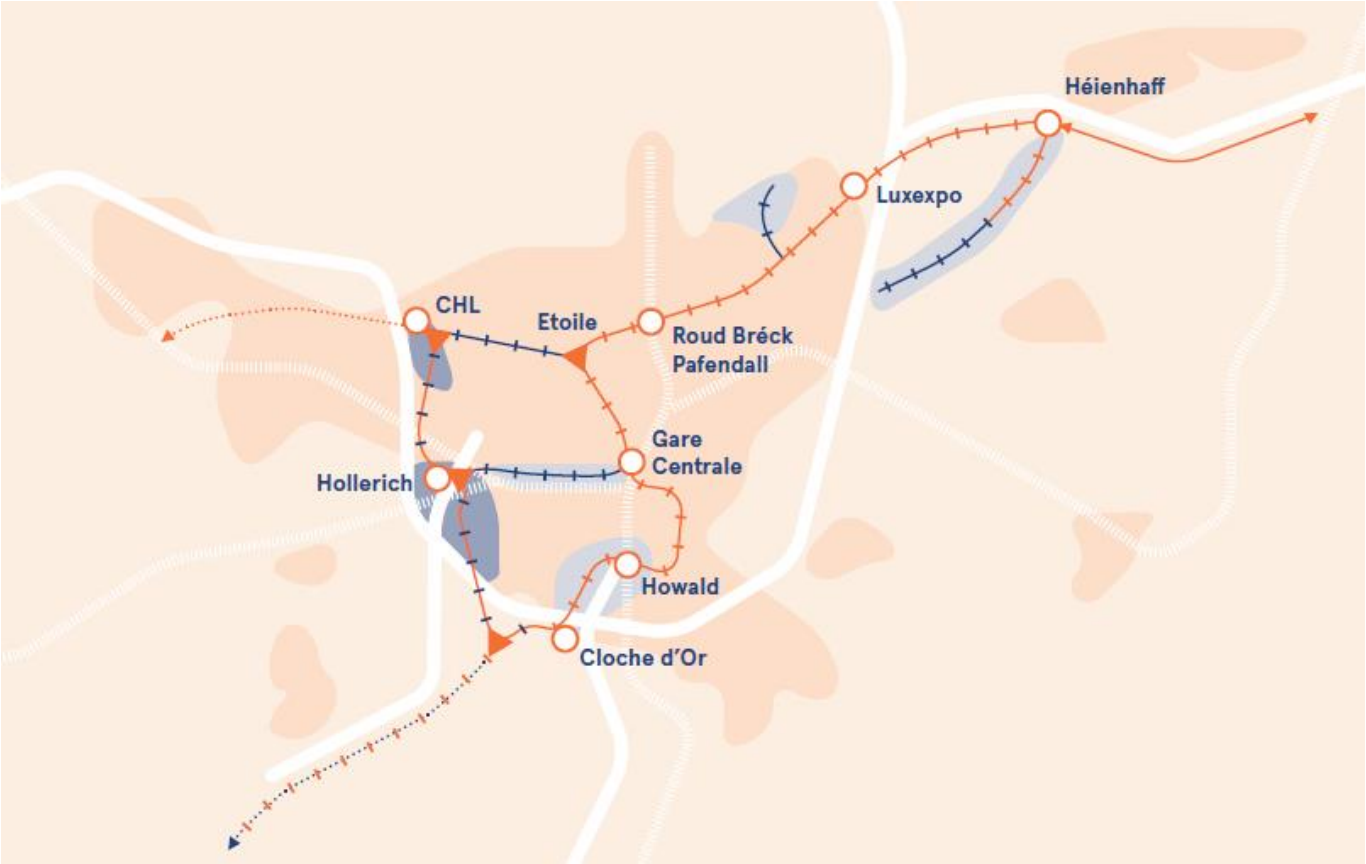

Brochure et affiches Modu 2.0

Mobilitéit
zesummen erreechen

Brochure: (104 pages) versions luxembourgeoise et allemande avant l'été 2018.

6 affiches: une par acteur de la mobilité, objectifs 2025, modes de transport.

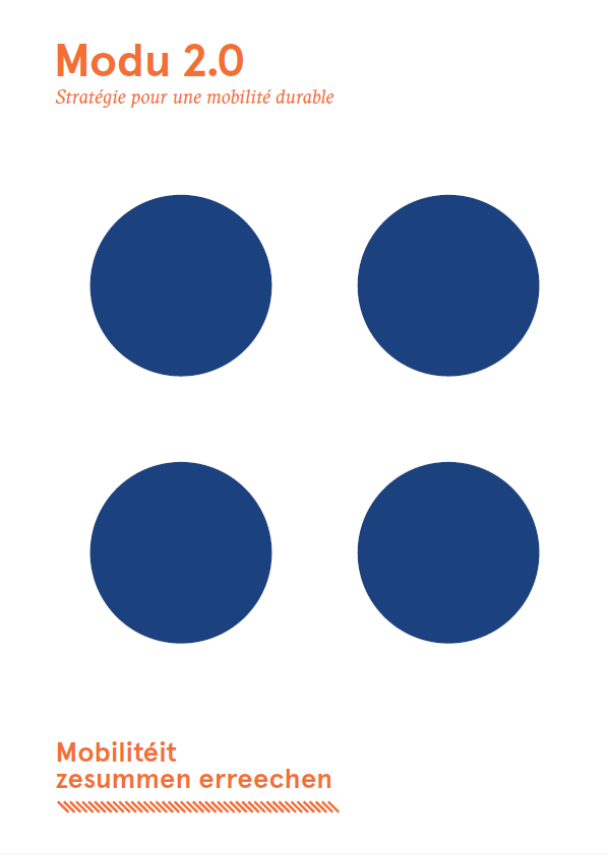

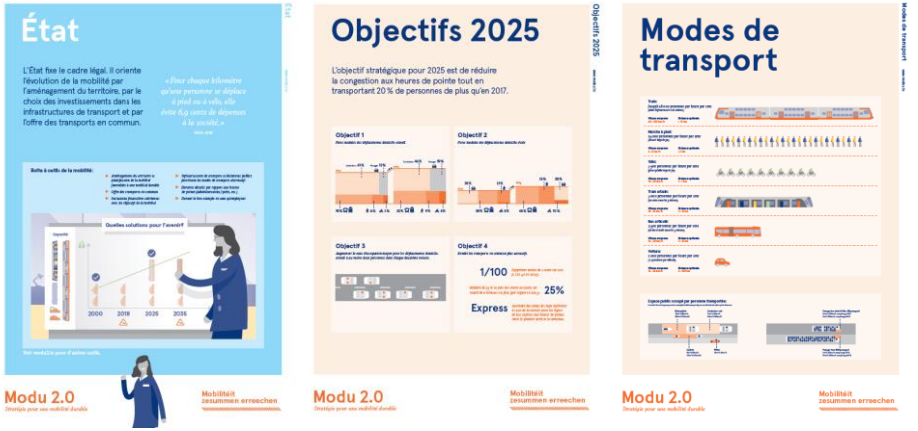

Réunions publiques Modu 2.0

Mobilitéit
zesummen erreechen

30.05. 19:00h **Iechternach**
Trifolion

05.06. 19:00h **Lëtzebuerg**
Abtei Neimënster

19.06. 19:00h **Maarnech**
Cube 521

26.06. 19:00h **Belval**
Maison du Savoir

Traduction simultanée en français assurée
Simultaneous translation into English provided

modu2.lu